

## Val-de-Marne : la création d'un département en milieu urbain

Trois départements d'Ile-de-France (les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne) présentent la caractéristique d'avoir été créés de manière récente et d'être quasi totalement urbains. En application de la loi du 10 juillet 1964, ils ont vu le jour administratif le 1<sup>er</sup> janvier 1968 : à l'échelle de l'organisation de notre pays, 41 ans, c'est encore la jeunesse.

Comment se présente le Val-de-Marne ? Il est constitué de 29 communes provenant du Sud-Est de l'ancienne Seine et de 18 de l'ex Seine-et-Oise. Essentiellement urbain, il connaît toutefois une occupation de son sol très hétérogène : si l'on compte 25 000 habitants au km<sup>2</sup> du côté de Vincennes, ils ne sont plus que 700 et 900 respectivement à Périgny et à Noisieu (au Sud-Est du département). C'est un tout petit département en superficie : 245km<sup>2</sup>, mais très peuplé : 1,3 millions d'habitants.

Il est traversé du Sud au Nord par la Seine et d'Est en Ouest, avec de nombreux méandres, par la Marne ; mais il est aussi structuré par de nombreux axes routiers très importants : voies de chemin de fer et de TGV, autoroutes, rocadés, (sans oublier la fameuse nationale 7)... et des pôles d'activités puissants : l'aéroport d'Orly, les halles de Rungis, la gare de triage de Villeneuve-Saint-Georges et un centre hospitalier de pointe, le CHU Henri Mondor, pour ne citer que ceux-ci. Aujourd'hui, les surfaces agricoles et maraîchères du département ont été entièrement dévorées par l'urbanisation<sup>1</sup>. L'ensemble de ces données sont déjà l'indication d'une spécificité qui ne se retrouve nulle part ailleurs (excepté les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis). Nous y reviendrons...

Comment la nouvelle administration de la jeunesse et des sports s'est-elle installée ? Le 1<sup>er</sup> préfet est Paul Camous, mais c'est son successeur, Lucien Lanier, qui reste le plus fortement ancré dans la mémoire politico-administrative pour cette période de création. Les services préfectoraux sont installés dans un bâtiment ancien, et totalement inadapté, du vieux Créteil (c'est l'usage de le dénommer ainsi) alors que s'organise au Sud, une immense ZUP, le nouveau Créteil, où s'implante le superbe paquebot qui accueillera les services préfectoraux, le conseil général et... la DDJS pour un certain nombre d'années. J'ignore pour ma part où la 1<sup>ère</sup> DDJS s'est installée avant de rejoindre la préfecture nouvelle.

Le 1<sup>er</sup> directeur départemental est Jacques Trimolet. Des échos que j'ai pu recueillir lorsque j'ai exercé dans le département (de 75 à 81), il est manifeste qu'il a cherché à bâtir un service solide, bien pourvu en effectifs : 7 assistants de jeunesse et d'éducation populaire, ce qui était exceptionnel, une équipe conséquente dans le secteur sport, des conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription pour l'EPS en nombre, 3 inspecteurs.

Au-delà des personnels, son action a aussi consisté, en dépit des changements politiques, à nouer des liens étroits de partenariat avec le conseil général, à en obtenir des moyens financiers et en personnels administratifs, et être chargé de mener pour cette instance des programmes spécifiques : Jeux du Val-de-Marne, bureau départemental d'information jeunesse, animation des bases de loisirs sur les plans d'eaux des darses de Choisy-le-Roi et sur la Marne...

Ses successeurs, Jacques Prochasson, puis Rémi Vienot, héritent de ce trésor de guerre et poursuivent sur la même lancée jusqu'à ce que les lois de décentralisation de 1982 ne viennent changer la donne ... mais c'est une autre histoire.

Mon propos est de tenter de repérer ce qui caractérise les modes de travail et d'organisation dans un département aussi atypique. À quelques détails près, la répartition est la suivante : chaque inspecteur est en charge de l'équipement dans l'un des trois arrondissements sur lequel il est également polyvalent pour la relation aux élus, aux associations, aux établissements scolaires ; mais il exerce aussi une action généraliste pour l'ensemble du département : soit pour le secteur JEP, soit pour le secteur sport, soit pour l'EPS. La pratique du « métier » est ainsi très riche mais exigeante en ce qu'elle oblige à des connaissances solides dans tous les domaines et à une excellente coordination au sein de l'équipe, ce qui se traduit pas une réunion

---

<sup>1</sup> La ZUP de Créteil s'est installée sur les surfaces des maraichers qui sont partis en emportant leur bonne terre ; on faisait encore la moisson sur le plateau de Vitry vers 1975 alors que les écloseries de lilas avaient cessé d'exister ; une ferme a survécu à Chennevières au milieu du grand ensemble du Bois l'Abbé jusqu'aux années 80 ; une autre encore à La Queue en Brie existe peut-être encore...

hebdomadaire des inspecteurs et du directeur départemental, et une réunion de chacun d'eux avec son équipe respective.

Ce mode de travail n'est pas forcément reproductible dans un département classique : il est favorisé par la modestie du territoire concerné où les communes les plus éloignées sont à moins de 50 kms, aller et retour, du chef-lieu, et par le petit nombre de communes. Si je compare avec l'Isère où j'ai exercé : 30 fois plus étendu, 800 communes pour un nombre d'habitants quasi égal, il est clair qu'on ne peut s'organiser de la même manière. Ce qui change la donne, c'est la dimension urbaine, la puissance des communes importantes (plusieurs dépassent les 50 000 habitants), la présence des grands ensembles, des cités d'urgence qui coexistent avec des zones pavillonnaires et... une culture spécifique. Une culture ouvrière, populaire, métissée par les immigrés italiens<sup>2</sup> (arrivés les premiers) et les portugais qui viennent depuis peu de quitter les bidonvilles (le dernier, immense, à Champigny au début des années 1970).

Le besoin le plus urgent est celui des équipements sportifs : pour répondre aux besoins des professeurs d'EPS et de leurs élèves et aussi aux nouvelles aspirations des habitants (nous sommes dans une période encore faste). La chance vient de la malchance : la création d'une ligne de métro, d'une ligne de RER et de l'autoroute A4 ne se fait pas sans dégâts car pour simplifier les problèmes d'expropriation, les tracés choisissent de passer sur les stades et équipement sportifs. Mais nos DD font jouer la loi Borotra qui prescrit la reconstruction à l'équivalent des installations détruites : une fois les terrains trouvés, des installations flambant neuves et aux normes sont réalisées aux frais des aménageurs ! C'est dire combien la question de l'équipement a occupé les inspecteurs qui négociaient avec les parties intéressées, examinaient les plans, délivraient l'arrêté d'approbation technique et même l'arrêté de promesse de subvention.

Au début des années 1970, ce fut aussi l'époque des équipements industrialisés : le ministère avait lancé un concours national pour des gymnases - les COSEC<sup>3</sup> - et des piscines (les 1000 piscines : dont l'originale Tournesol) qui avaient le mérite, disposant d'un « agrément » national, d'accélérer les procédures. C'était sans compter sur certaines communes communistes, pour qui l'État était le « diable », et qui contestaient cette ingérence dans la libre organisation de leurs affaires. Et le département comptait des célébrités comme Georges Marchais... Il faut relever cependant une curieuse disparité dans les attitudes : si des communes communistes refusaient de travailler avec les services de l'État (JS), la collaboration avec le conseil général, elle, était parfaitement ouverte : on peut dire que la convivialité était même de mise entre l'équipe d'inspecteurs et la commission éducation-jeunesse et sports du CG.

J'ai évoqué un peu plus tôt la question de l'EPS : il faut imaginer combien elle était sensible en raison du nombre d'établissement et d'élèves, de l'insuffisance de postes de professeurs, de gymnases et de stades, des besoins en petit matériel. Pour ces derniers et pour la location d'installations sportives, la DD gérait un crédit du conseil général et opérait des répartitions sur la base de la connaissance fine des différentes situations. Une relation étroite avec les chefs d'établissement et les profs eux-mêmes était donc incontournable. Apprenez aussi que nous étions responsables de la notation administrative de chacun des professeurs (dont j'ai oublié le nombre) !

Dans le 1<sup>er</sup> degré, nous nous heurtions à une spécificité propre à l'ancienne Seine qui avait créé, au bénéfice des écoles, des corps spécialisés pour les disciplines artistiques et l'éducation physique : en dérogeant au droit commun (le principe de l'unicité du maître), cette situation créait un déséquilibre entre les communes et provoquait des incompréhensions, et des résistances, chez les instituteurs que nos conseillers pédagogiques s'efforçaient de convaincre de donner eux-mêmes leurs cours d'EPS. Une situation inconnue dans le reste du territoire français...

---

<sup>2</sup> Le père de Cavanna était maçon à Champigny.

<sup>3</sup> COSEC : complexe sportif évolutif couvert. Gymnase conçu dans le cadre de la politique d'équipement industrialisé menée par le MJS dans les années 1970.

Dans le domaine de la jeunesse, le besoin d'équipement était lui aussi prégnant ; le département avait une population d'enfants et d'adolescents nombreuse et l'on manquait de locaux pour les accueillir. Les écoles furent mises à contribution pour les centres de loisirs mais en ne laissant, le plus souvent, que le préau et la cour de récréation. Je n'ai pas souvenir de la réalisation de locaux conçus spécifiquement à cette époque. Là encore, une spécificité : pas de colos dans le 94, l'inspection ne concernait que les CLSH<sup>4</sup>. L'inspecteur en charge de ce secteur en Haute-Savoie par exemple, ne faisait visiblement pas le même métier!

Certaines communes se dotèrent de maisons de jeunes et de la culture ou de quartiers, de centres sociaux, sans aide de l'État qui n'avait qu'une seule réponse à cette époque : les "1000 clubs" pour les inorganisés ! Pas facile pour la DDJS de se faire le VRP de cette initiative. En effet, la couleur politique des communes n'est pas indifférente et les modes de réponse et d'organisation en dépendent : à Saint-Maur on détruit la maison des jeunes (MJC de la Pie), sans doute trop turbulente, et on implante un 1000 clubs pour le confier... à un club sportif ; dans les petites villes (Joinville, Saint-Mandé, Bry-sur-Marne, Charenton... et j'en passe) on se méfie de ces lieux de regroupement des jeunes ; dans les communes communistes, les équipements sont gérés directement par la mairie qui manifeste quelque réserve à l'égard des associations. Créteil fait un peu exception avec ses 5 MJC. Mais j'aurais garde d'oublier celles de Fresnes, d'Orly, et d'autres encore. Bref, le travail de l'inspecteur est de tenter de convaincre et ... de s'adapter !

Je n'ai sans doute abordé ici qu'une petite part des éléments de l'analyse destinée à répondre au titre de cette séquence d'étude : « toutes semblables, toutes différentes ». Mais il me semble toutefois qu'elle est suffisante pour pouvoir dire que les réalités géographiques, sociologiques et politiques sont déterminantes dans l'exercice des compétences des services de la jeunesse et des sports. Et cela quelles que soient les directives ministérielles. Il convient donc de les interpréter, de les adapter et peut-être même, dans certains cas, de garder une certaine distance.

En ce sens, un inspecteur dans le Val-de-Marne ne fait pas le même métier qu'un inspecteur dans l'Isère ou ailleurs en France. Un témoignage d'un collègue d'un département d'Outre-mer viendrait sans doute confirmer cette affirmation.

---

<sup>4</sup> CLSH : centre de loisirs sans hébergement